
Profil de risque organisationnel



Office national du film du Canada

Approuvé par le conseil d'administration de l'ONF
1^{er} mars 2013

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 La gestion intégrée du risque à l'ONF – Le contexte	3
1.2 CRG, ronde VIII – La gestion intégrée du risque	3
1.3 Gouvernance et ressources pour la GIR à l'ONF	4
1.4 Approche méthodologique.....	4
2. Sommaire des risques organisationnels.....	6
2.1 Les risques prioritaires de l'ONF	6
2.2 Matrice des risques prioritaires de l'ONF	7
3. L'architecture des activités de programme et les risques de l'ONF	7
3.1 Résultats stratégiques	8
4. Mesures d'atténuation, propriétaires de risques et indicateurs	9
5. Planification, communication et formation	11
5.1 Planification	11
5.2 Communication du profil de risque	11
5.3 Formation.....	11
6. Annexes	12
Annexe I – Liste détaillée des risques organisationnels de l'ONF	12
Annexe II – Définitions.....	12

1. Introduction

La gestion intégrée du risque (GIR) est un élément fondamental d'une saine gestion. Elle contribue à améliorer la prise de décision et l'affectation des ressources, en plus d'offrir, en fin de compte, des résultats optimaux pour l'organisation. Au cours des dernières années, le Conseil du Trésor (CT) a publié un [Cadre stratégique de gestion du risque](#) ainsi que plusieurs documents et guides pour faciliter l'implantation de la GIR dans les organisations fédérales.

Dans ce contexte, l'Office national du film (ONF) formalise ses pratiques de GIR et implante un profil de risque organisationnel. Ainsi, pour appuyer la prise des décisions, le respect des priorités et la réalisation des objectifs organisationnels, le profil a pour objectifs :

1. de déterminer, d'atténuer et de gérer les principaux risques de l'ONF;
2. d'informer les responsables de la planification stratégique et opérationnelle de l'organisation;
3. d'être un outil de référence pour les différents niveaux de gestion à l'ONF;
4. de contribuer au développement d'une culture de risque qui répond aux besoins de l'institution et qui reflète son domaine d'activités.

1.1 La gestion intégrée du risque à l'ONF – Le contexte

Selon sa loi constitutive, la [Loi sur le cinéma](#), l'ONF a pour mission de susciter et promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment de « faire des recherches sur les activités filmiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes faisant de la production de films ». Au fil des ans, l'ONF s'est également bâti une solide réputation pour l'innovation des formes créatives qu'il met de l'avant au service de son mandat. Cette innovation sous-tend une tolérance aux risques éditoriaux et créatifs plus grande que dans le secteur privé. Il s'agit d'une des caractéristiques fondamentales de l'organisation dans une perspective de gestion intégrée du risque.

Toutefois, qui dit tolérance au risque ne dit pas absence de contrôles pour en atténuer les effets. Ces dernières années, l'ONF a fait des efforts remarquables pour réduire son exposition aux risques stratégiques et opérationnels associés à son environnement d'affaires. Certains de ses contrôles sont formels et documentés; d'autres procèdent plutôt de pratiques informelles qui reflètent une dynamique organisationnelle propre à la création.

Dans ce contexte, l'ONF a entrepris l'élaboration d'un premier profil de risque organisationnel (PRO) en 2009, à la suite des recommandations du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) émises durant la ronde V du cadre de responsabilisation de gestion (CRG). Cet exercice a permis de déterminer les principaux risques de l'organisation et de documenter plus formellement les mesures d'atténuation existantes ou d'en mettre en place de nouvelles.

1.2 CRG, ronde VIII – La gestion intégrée du risque

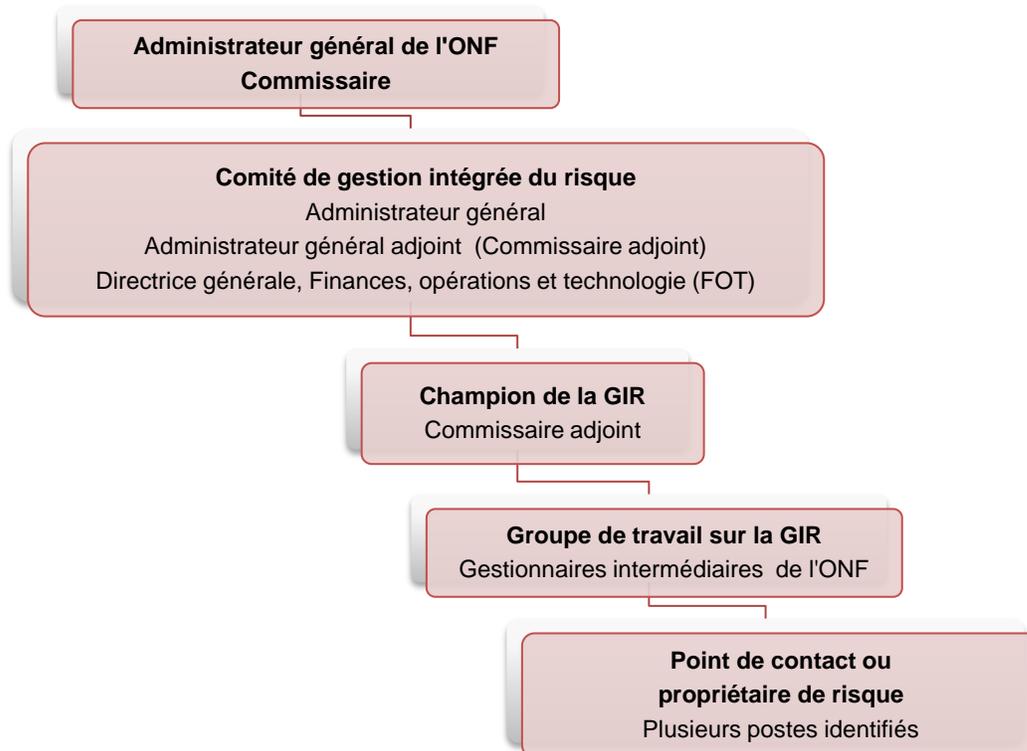
À l'automne 2009, les principales activités de gestion de l'organisation ont été évaluées durant la ronde VIII du CRG. Notant les grands progrès apportés aux pratiques de gestion du risque de l'ONF, le SCT recommandait néanmoins plusieurs pistes d'amélioration sur le plan de la gouvernance et du leadership, soulignant notamment le besoin de mécanismes pour rendre compte des responsabilités liées aux risques organisationnels. Sur le plan de la mise en œuvre de la GIR, le SCT jugeait que l'ONF devait :

- avoir une approche de gestion du risque globale et non limitée à certains secteurs;
- renforcer sa méthodologie d'identification et d'évaluation des risques;
- trouver des façons de communiquer son approche de GIR au sein de l'organisation et envisager la publication des attentes, des rôles et des responsabilités à l'égard de la GIR ainsi que des documents de référence (politique de GIR et profil de risque organisationnel [PRO]);
- mieux définir les mesures de rendement pour :
 - les stratégies d'atténuation des risques;

Profil de risque organisationnel de l'ONF

- la responsabilisation des propriétaires de risque;
- l'harmonisation des processus d'identification et d'évaluation des risques avec le cycle de planification stratégique;
- fournir davantage de ressources d'apprentissage pour appuyer la gestion du risque.

1.3 Gouvernance et ressources pour la GIR à l'ONF



La préparation du PRO de l'ONF est sous la responsabilité du **comité de gestion intégrée du risque**. Celui-ci est constitué de l'administrateur général (le commissaire), de l'administrateur général adjoint (le commissaire adjoint) et de la directrice générale, Finances, opérations et technologie (FOT). Les principales responsabilités du comité de GIR consistent à :

- appliquer les principes de GIR du [Cadre stratégique de gestion du risque](#) du CT;
- établir les grandes orientations de GIR pour l'ONF;
- approuver les documents relatifs à la GIR pour l'ONF;
- déterminer la position de l'ONF dans les situations où les mesures d'atténuation ne font pas l'unanimité.

1.4 Approche méthodologique

Pour mettre en œuvre certaines suggestions du SCT, l'ONF a adopté une approche méthodologique qui cherchait à renforcer l'identification, l'évaluation et l'atténuation de ses principaux risques d'affaires. L'organisation a consulté plusieurs experts en matière de gestion du risque afin de développer un cadre méthodologique solide et adapté à son contexte. Elle a procédé ainsi :

1. Création d'un groupe de travail sur la GIR et sélection de la méthodologie

En septembre 2011, l'ONF a mis sur pied un groupe de travail interne sur la GIR dont le mandat était d'aider la haute direction à identifier les risques majeurs, de proposer des mesures d'atténuation et de

Profil de risque organisationnel de l'ONF

contribuer ainsi à l'élaboration d'un profil de risque organisationnel représentatif, solide et utile. Le groupe de travail était composé d'employés et de gestionnaires intermédiaires de toutes les divisions de l'ONF. Des documents d'appui furent rédigés durant l'automne pour guider les membres du groupe de travail dans leur travail d'identification et d'analyse des risques et des contrôles en place à l'ONF¹.

2. Identification des risques

Durant l'hiver et le printemps 2012, les membres du groupe de travail sur la GIR ont inventorié l'ensemble des risques pertinents pour l'organisation. Cet inventaire de près de 200 risques a fait l'objet de regroupements et de catégorisations afin d'en rendre l'analyse possible. Nous avons ainsi retenu 70 risques inhérents. Ces risques ont subséquemment été rassemblés dans une base de données centralisée.

3. Analyse des risques

Les membres du groupe de travail ont par la suite procédé à l'analyse des risques pertinents dans leurs secteurs d'activités, pour ensuite valider les résultats d'analyse en discussion de groupe. L'impact, la probabilité et les contrôles en place ont été évalués sur une échelle de 1 à 5. Cette approche a permis d'assurer une constance dans l'analyse faite par les différents membres du groupe de travail et de dégager une vision commune des risques organisationnels. Le groupe de travail a également revisité les risques identifiés dans le PRO de 2009 et en a fait une mise à jour avec le comité de direction de l'ONF.

4. Identification des risques prioritaires

Une fois la validation des analyses complétée, le groupe de travail a pu identifier les risques prioritaires de l'organisation, préparer une matrice de risques et déterminer les mesures d'atténuation nécessaires pour ceux-ci. Chaque risque a été assigné à un propriétaire.

5. Mise à jour du PRO

Chaque année, le groupe de travail révisera les risques prioritaires et les mesures d'atténuation en place. Tous les trois ans, l'ONF procédera à la révision complète de son inventaire de risques afin de produire un nouveau PRO.

¹ *Guide d'analyse de risques de l'ONF et Guide d'identification des événements de risque et des contrôles en place de l'ONF.*

2. Sommaire des risques organisationnels

2.1 Les risques prioritaires de l'ONF

Le tableau suivant présente les onze risques prioritaires stratégiques et opérationnels de l'ONF. En raison de leur risque résiduel plus important, ceux-ci font l'objet d'une attention particulière. L'annexe I présente la liste détaillée des risques de l'organisation. Elle contient plus de 70 événements de risque associés aux activités de l'ONF.

No.	Événements de risques	Inducteurs
1.	Réduction importante du budget de l'ONF	Baisse du crédit parlementaire de l'ONF, baisse majeure des revenus et du pouvoir d'achat et écart vis-à-vis des objectifs de revenus traditionnels ou de nouvelles sources, etc.
2.	L'ONF n'est pas relocalisé (<i>statu quo</i>)	Manque de financement, difficulté à trouver des partenaires, etc.
3.	Perte ou transfert inadéquat du savoir institutionnel	Départs à la retraite, expertise spécifique auprès d'un individu (postes uniques), manque de ressources adéquates pour le partage du savoir, augmentation du volume de travail, etc.
4.	Incapacité de recruter ou de retenir en poste le personnel compétent dans un environnement d'affaires concurrentiel	Forte concurrence sur le marché de l'emploi pour certains types de compétences; meilleures conditions ailleurs, expertise rare et chère, etc.
5.	Absence de plan de continuité des opérations	Sinistre majeur causant la perte d'accès au bâtiment ou des dommages aux actifs, ex., feu, bris, épidémie, etc.
6.	Dépassements majeurs des budgets de production et de projets	Outils de suivi inadaptés, lourdeur des processus et procédures, information périmée, etc.
7.	Perte ou atteinte à l'intégrité/sécurité des actifs numériques	Sinistre majeur causant la perte des systèmes informatiques et équipements techniques, des données électroniques (ex., feu, bris, dommages, vol ou piratage informatique), etc.
8.	Désuétude technologique (notamment les projets interactifs)	Évolution technologique, disparition de medium ou de standards technologiques, inexistence de moyens de préservation adéquats, etc.
9.	Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail	Multiplication des priorités institutionnelles, complexité du déploiement de certains projets, hausse du fardeau administratif (ex., accroissement des obligations de mesure de rendement), etc.
10.	Controverse dans le cadre des relations avec nos partenaires	Fermeture de centres de services, relocalisation du bureau central, entreposage de doublons de la collection audiovisuelle de l'ONF à l'externe, réduction de la programmation ou des coproductions, etc.
11.	Incapacité à utiliser le contenu appartenant à l'ONF ou la non-disponibilité du contenu acquis	Non-conformité avec les normes de l'ONF sur les plans technique ou juridique: matériel de production hors norme, contrôle de qualité inégal, acquisition incomplète de droits d'auteur dans le cadre d'ententes de coproductions, etc.

Bien que le risque de pertes financières dans le contexte de coproductions ou de relations d'affaires n'ait pas résulté en une valeur résiduelle élevée, le conseil d'administration de l'ONF souhaite qu'il soit ajouté aux risques prioritaires et surveillé de la même manière.

12.	Pertes financières dans le contexte de coproductions ou de relations d'affaires	Désaccord ou non-conformité dans le contexte d'ententes de coproductions ou de partenariats d'affaires, pouvant mener à des créances ou des litiges, etc.
------------	--	---

2.2 Matrice des risques prioritaires de l'ONF

La matrice des risques prioritaires de l'ONF, ci-contre, offre un portrait des risques inhérents de l'institution en tenant compte des contrôles; il est question de risques résiduels.

Il est important de mentionner la prévalence de contrôles informels dans la culture organisationnelle de l'ONF. Il existe une variété de pratiques d'affaires qui réduisent le niveau de risque des activités; toutefois, elles sont plus ou moins documentées. L'organisation a choisi de considérer pleinement ce type de contrôles.

		Risques résiduels				
		Très faible (0-1)	Faible (1-2)	Modéré (2-3)	Important (3-4)	Critique (4-5)
Risques inhérents	Critique (4-5)			1.		
	Important (3-4)			2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9-11		
	Modéré (2-3)					
	Faible (1-2)	12				
	Très faible (0-1)					

3. L'architecture des activités de programme et les risques de l'ONF

Profil de risque organisationnel de l'ONF

La GIR doit appuyer la réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation de la manière la plus efficiente possible. L'Architecture des activités de programmes (AAP) de l'ONF est représentée dans le diagramme suivant. Dans l'AAP, l'ONF a pour résultat stratégique que « les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde ». L'ONF remplit son mandat par le biais de deux activités de programme principales : 1) la production audiovisuelle, et 2) l'accessibilité et l'interaction avec ses auditoires. Cette dernière se décompose, comme on peut le voir, en sous-activités.



3.1 Résultats stratégiques

Les risques prioritaires de l'ONF touchent d'une manière directe ou indirecte les deux activités de programmes de l'institution, soit la production audiovisuelle et l'accessibilité et l'interaction avec l'auditoire. Certains risques sont davantage associés à l'une ou l'autre de nos activités, à des degrés divers.

Pour l'activité de programme **Production audiovisuelle**, l'ONF s'attend aux résultats suivants :

- i. Les œuvres audiovisuelles de l'ONF sont innovatrices.
- ii. Les créateurs canadiens établis et ceux de la relève qui travaillent avec l'ONF représentent la diversité canadienne.

Pour les sous-activités liées à l'activité de programme **Accessibilité et interaction avec l'auditoire**, les résultats attendus sont les suivants :

- i. Les auditoires canadiens et internationaux visionnent les œuvres de l'ONF et interagissent avec celles-ci.
- ii. La collection de l'ONF est préservée et conservée.
- iii. La collection de l'ONF est rendue accessible en format numérique pour les générations futures.
- iv. Les consommateurs visionnent les œuvres audiovisuelles de l'ONF par le truchement de multiples canaux d'accès.
- v. Les auditoires des marchés éducatif et institutionnel visionnent les œuvres audiovisuelles de l'ONF par le truchement de multiples canaux d'accès.
- vi. L'expertise de l'ONF est reconnue dans un large éventail de grands festivals et événements de l'industrie au Canada et à l'étranger.

4. Mesures d'atténuation, propriétaires de risques et indicateurs

Les risques prioritaires de l'ONF sont ceux qui nécessitent des mesures d'atténuation en raison de leur degré de risque résiduel comparativement plus élevé. Voici la liste de ces risques et, pour chacun, les mesures à mettre en place ainsi que la division responsable. Chaque propriétaire de risque a la responsabilité de l'efficacité des mesures d'atténuation et des indicateurs de rendement associés. Il doit recueillir les renseignements pertinents concernant les indicateurs et apporter les correctifs nécessaires selon les résultats obtenus.

Événements de risques	Mesures d'atténuation	Propriétaires	Indicateurs types
1. Réduction importante du budget de l'ONF	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en œuvre continue du <i>Plan d'affaires 2010-2011 à 2013-2014 de l'ONF</i> (incl. explorer de nouvelles sources de revenus, nouveaux partenariats et marchés internationaux, etc.) ▪ Poursuite du programme d'efficacités internes 	Direction générale, Accessibilité et entreprises numériques (AEN)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Variation de l'allocation parlementaire ▪ Revenus ▪ Auditoires ▪ Atteinte des objectifs du programme d'efficacités
2. L'ONF n'est pas relocalisé (statu quo)	Mise en œuvre du projet de relocalisation (incl. <i>Plan de financement du projet de relocalisation du quartier général</i>)	Direction générale, Finances, opérations et technologies (FOT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approbation du Conseil du Trésor
3. Perte ou transfert inadéquat du savoir institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter un processus intégré de planification de la main-d'œuvre • Développer une stratégie de développement de la relève et des employés à haut potentiel • Mettre en œuvre les plans de transfert des connaissances pour les postes vulnérables 	Direction générale, Ressources humaines (RH)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ % de plans de transfert de connaissances vs postes vulnérables identifiés selon l'échéancier établi ▪ % de relève et d'employés à haut potentiel ayant un plan de développement des compétences
4. Incapacité à recruter ou à retenir en poste le personnel compétent dans un environnement d'affaires concurrentiel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place de nouvelles stratégies d'acquisition de talents ▪ Développer la marque employeur ▪ Développer le leadership des gestionnaires ▪ Mettre en œuvre la gestion de la performance 	Direction générale, RH	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de rétention ▪ Indice de mobilisation des employés ▪ % de gestionnaires ayant complété les formations en développement des compétences en leadership ▪ Sondage de satisfaction sur le processus de gestion de la performance
5. Absence de plan de continuité des opérations	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de continuité des opérations (PCO)	Direction générale, FOT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation du PCO ▪ Application des indicateurs de rendement du PCO
6. Dépassements majeurs des budgets de production et de projets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimisation des outils de gestion d'information financière ▪ Sensibilisation aux rôles et responsabilités du personnel de production et des gestionnaires de projets (ex., formation périodique du personnel de production en lien avec la <i>Directive relative au contrôle budgétaire</i>) 	Directions générales, Programme français et Programme anglais (PF/PA) et Direction générale, FOT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports de coûts en temps réels ▪ Résultats de surveillance des budgets par le système Cognos ▪ Analyse comparative des dépassements d'année en année
7. Perte ou atteinte à l'intégrité/sécurité des actifs numériques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de sauvegarde (incl. la redondance des copies et des sites d'entreposage et la vérification de l'intégrité des contenus sauvegardés et archivés) 	Direction générale, FOT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur une base d'échantillonnage, restauration réussie de 100 % des contenus dupliqués lors d'exercices de

Événements de risques	Mesures d'atténuation	Propriétaires	Indicateurs types
	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un plan de relève des TI 		restauration <ul style="list-style-type: none"> Actions de relève réussies lors de scénarios de catastrophe
8. Désuétude technologique (notamment les projets interactifs)	<ul style="list-style-type: none"> Veille technologique accrue Groupe de travail – <i>Stratégie de préservation des productions et sites Internet interactifs</i> <i>Plan d'investissement 2012-2013 à 2016-2017</i> 	Direction générale, FOT	<ul style="list-style-type: none"> Atteinte des objectifs de formation 80 % des œuvres interactives sauvegardées Révision annuelle du plan d'investissement
9. Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail	<ul style="list-style-type: none"> Déployer le plan opérationnel 2013-2018 	Direction générale, RH	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets réalisés en fin d'année % d'état d'avancement trimestriel entre projets réalisés selon l'échéancier % d'écart entre projets priorisés et réalisés Taux d'absentéisme Taux de roulement Indice de mobilisation des employés
10. Controverse dans le cadre des relations avec nos partenaires	Processus d'analyse de risque des projets et des partenariats (incl. élaboration d'un guide et d'un répertoire des partenariats stratégiques)	Bureau du commissaire adjoint et services institutionnels (CASI, Direction des Communications)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'analyses de risque/projets par année Sondage sur l'efficacité du processus auprès des secteurs concernés
11. Incapacité à utiliser le contenu appartenant à l'ONF ou la non-disponibilité du contenu acquis	<ul style="list-style-type: none"> Rappels réguliers des exigences de la <i>Politique d'acquisition de droits de l'ONF (Politique des droits minimaux de l'ONF)</i> Mise en œuvre du <i>Plan d'action concernant la gestion des droits 2012-2014</i> (incl. ajustement des rôles et responsabilités, formation interne et amélioration des processus en place) Amélioration du respect des normes techniques en vigueur pour le matériel livrable en production (incl. formation ciblée au personnel de production) 	CASI, Direction des Relations d'affaires et des services juridiques et Direction générale, FOT	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dérogations à la politique et/ou nombre d'œuvres mises en distribution et comportant des éléments non conformes Nombre de dossiers de droits incomplets et retournés aux studios % de matériel technique non conforme/année
12. Pertes financières dans le contexte de coproductions ou de relations d'affaires²	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation diligente des ententes de financement du ou des partenaires de l'ONF pour chaque production Révision et validation de la chaîne des titres du projet de production 	CASI, Direction des Relations d'affaires et des services juridiques	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de litiges Nombre de créances recouvrées par l'ONF

² Bien que l'analyse de cet événement de risque n'ait pas résulté en une valeur résiduelle élevée, le conseil d'administration de l'ONF souhaite qu'il soit ajouté aux risques prioritaires et surveillé de la même manière.

5. Planification, communication et formation

5.1 Planification

Le PRO de l'ONF a pour objectif d'informer la planification stratégique et opérationnelle de l'organisation. Celle-ci se déroule chaque automne, conjointement avec la planification budgétaire. L'ONF mettra le nouveau PRO à la disposition de ses gestionnaires et de ses planificateurs au cours du printemps 2013. Subséquemment, les révisions annuelles et les mises à jour complètes devraient respecter le calendrier de planification de l'ONF.

5.2 Communication du profil de risque

La version 2012 du PRO de l'ONF fait l'objet d'un plan de communication spécifique. En voici les grandes lignes :

- Courriel général du commissaire adjoint et champion de la GIR pour l'ONF dans lequel seront présentées les caractéristiques principales de la politique de GIR ainsi que du PRO de l'ONF.
- Rencontres des principaux gestionnaires opérationnels en petits groupes afin de les renseigner davantage sur le contenu de ces documents et leur utilisation.
- Publication de la politique de GIR et du PRO sur les sites intranet et Internet de l'ONF.

Chaque révision et mise à jour du PRO sera communiquée au personnel selon un plan de communication comparable, en tenant compte des changements apportés aux documents de référence.

5.3 Formation

Dans le cadre de la GIR, l'ONF entend mettre en place une formation initiale à l'intention des gestionnaires opérationnels. En plus de cette initiative, l'ONF a désigné deux personnes-ressources afin de répondre aux questions et aux besoins des gestionnaires. Les personnes-ressources désignées devront maintenir leurs connaissances à jour et participer aux rencontres et à la formation organisées par le Centre d'excellence en gestion du risque du SCT.

6. Annexes

Annexe I – Liste détaillée des risques organisationnels de l'ONF



Tableau consolidé des risques de l'ONF.:

Annexe II – Définitions³

La **gestion intégrée du risque** est une démarche systématique, continue et proactive visant à comprendre, à gérer et à communiquer les risques du point de vue de l'ensemble de l'organisation. Elle favorise la prise de décisions stratégiques qui contribuent à l'atteinte des objectifs globaux de l'organisation.

L'**incertitude** désigne l'état, même partiel, du manque d'information liée à la compréhension ou à la connaissance d'un événement, de ses conséquences ou de la probabilité qu'il se produise.

Le **risque** désigne l'effet de l'incertitude sur les objectifs. Il exprime la probabilité et les répercussions d'un événement susceptible de nuire à l'atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques de l'organisation.

Le **risque inhérent** désigne l'effet de l'incertitude sur les objectifs. Il exprime la probabilité et les répercussions d'un événement susceptible de nuire à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Le **risque résiduel** est le niveau de risque qui demeure après avoir pris en compte les mesures d'atténuation du risque et les contrôles en place.

La **tolérance au risque** désigne la volonté d'une organisation d'accepter ou de rejeter un niveau donné de risque résiduel.

La **catégorie de risques** est un type de risque suffisamment générique pour désigner et regrouper des risques relevés dans diverses entités d'une organisation.

L'**événement de risque** est une situation ayant le potentiel d'avoir une incidence sur la réalisation des objectifs d'une organisation. L'événement de risque peut être négatif ou positif, c'est-à-dire une menace ou une occasion.

Les **impacts d'un risque** sont les conséquences d'un événement de risque. Comme l'événement de risque, les répercussions du risque peuvent être positives ou négatives. Les impacts peuvent être élevés, moyens ou faibles.

La **probabilité d'un risque** désigne la probabilité qu'un événement de risque se produise. Cette probabilité peut être élevée, moyenne ou faible.

³ Les définitions utilisées proviennent du [Guide sur les taxonomies des risques](#) préparé par le SCT.